

**Certificat de fonctionnement  
n° 23.18.271.585.1 du 3 août 2023**

---

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route  
Cartes tachygraphiques GEN2 V2 Imprimerie Nationale  
pour Malte

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application du règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences applicables à la construction, aux essais, à l'installation, à l'utilisation et à la réparation des tachygraphes et de leurs composants.

**AUTORITE DE DELIVRANCE :**

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction générale des entreprises

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France - Pôle C  
Les Arcades de Flandres - 70, rue Saint-Sauveur BP 456 - 59021 LILLE Cedex - France

**FABRICANTS :**

Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX - France

et

Thales DIS France SAS - 6 rue de la Verrerie - 92190 MEUDON - France

**BENEFICIAIRE :**

IN Continu et Services (INCS) - 38, avenue de New York - 75116 PARIS - France

**NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :**

Cartes tachygraphiques GEN2 V2 Imprimerie Nationale pour Malte

**CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT :**

Les cartes tachygraphiques GEN2 V2 Imprimerie Nationale pour Malte existent sous quatre types différents :

- carte de conducteur,
- carte d'atelier,
- carte d'entreprise,
- carte de contrôleur.

Ces cartes comportent chacune un micromodule Thales Tachograph G2V2 sur composant Infineon IFX\_CCI\_000039h version 2.2.1.N.

## ESSAIS REALISES :

Les quatre types de cartes tachygraphiques GEN2 V2 Imprimerie Nationale ont été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil modifié.

Ce certificat prend en compte pour plusieurs essais listés dans le tableau ci-dessous et repérés (1) et (2), les conclusions des essais :

- du certificat de fonctionnement n° 23.18.271.583.1 du 26 mai 2023 pour les cartes tachygraphiques GEN2 V2 équipées du module Thales, destinées à la France, délivré par le Préfet du Nord – repère (1) ;
- du certificat de fonctionnement n° RDW-2016/799-0121405 Corr. 02, délivré le 16 décembre 2022 à Thales DIS Finland Oy par l'autorité néerlandaise « RDW », portant sur le micromodule Thales Tachograph G2V2 sur composant Infineon IFX\_CCI\_000039h version 2.2.1.N – repère (2).

No	Essais	Résultats des essais
<b>1.</b>	<b>Examen administratif</b>	
1.1.	Documentation	<b>Satisfaisant</b>
<b>2.</b>	<b>Corps de la carte</b>	
2.1.	Conception imprimée	<b>Satisfaisant</b>
2.2.	Essais mécaniques	<b>(1)</b>
2.3.	Essais mécaniques avec module de circuit intégré	<b>(1)</b>
<b>3.</b>	<b>Module</b>	
3.1.	Module	<b>(1)</b>
<b>4.</b>	<b>Circuit</b>	
4.1.	Circuit	<b>(1)</b>
4.2.	Module de circuit intégré des essais mécaniques intégré dans le corps de la carte	<b>(1)</b>
<b>5.</b>	<b>Essais de protocole</b>	
5.1	ATR : S'assurer de la conformité de l'ATR	<b>(1) et (2)</b>
5.2	T=0 : S'assurer de la conformité du protocole T=0	<b>(2)</b>
5.3	PTS : S'assurer de la conformité de la commande PTS en passant de T=0 à T=1	<b>(2)</b>
5.4	T=1 : S'assurer de la conformité du protocole T=1	<b>(2)</b>
<b>6</b>	<b>Structure de la carte</b>	
6.1	Conformité de la structure des fichiers enregistrée sur la carte	<b>Satisfaisant</b>
<b>7.</b>	<b>Essais de fonctionnement</b>	

No	Essais	Résultats des essais
7.1	Fonctionnement normal	(2)
7.2	Messages d'erreur	(2)
7.3	Suite de chiffrement et paramètres de domaines normalisés	(1)
<b>8.</b>	<b>Personnalisation</b>	
8.1.	Personnalisation optique	<b>Satisfaisant</b>

**CONCLUSION :**

Les quatre types de cartes tachygraphiques GEN2 V2 Imprimerie Nationale pour Malte, présentés à la certification de fonctionnement en application de l'article 12 du règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil, ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil modifié.

Fait à Lille, le 3 août 2023  
Pour le Préfet, par délégation  
Le Chef de service Métrologie Légale

*signé*

Xavier DUTHOIT